

MAIRIE
DE**BASSE - RENTGEN**

57570



Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 21/03/2016 à 19H30

Présents : MM : DELION - OESTREICHER - MASSON - GONAND - HAGEN
MMES: WINTERRATH - HEMMER – REYROLLE - DUMAS.

Absent avec excuse : MME SCHWARTZ (procuration à M. DELION)

Secrétaire de séance : Mme DUMAS

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme WINTERRATH Viviane, Maire, délibère comme suit :

- **approuve**, à l'unanimité, l'ordre du jour (**point N°1**)
- **approuve**, à l'unanimité, les comptes rendus des réunions du 22/02/2016 et 02/03/2016 (**point N°2**)

Point N°3

Vote des 3 taxes locales directes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **décide** de conserver en 2016 les mêmes taux pour les taxes directes locales qu'en 2015, à savoir :

- taxe d'habitation : base notifiée : 476.900 Taux: 15,77 % Produit : 75.207
- Foncier bâti : base notifiée : 398.100 Taux : 17,62 % Produit : 70.145
- Foncier non bâti : base notifiée : 54.000 Taux : 61,86 % Produit : 33.404
Produit fiscal attendu : 178.756 €

Point N°4

Vote et approbation du budget primitif 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **vote et approuve** le budget primitif 2016 qui s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement à 394.455,62 € ainsi que la section d'investissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 607.735,21 €.

Point N°5

Devis étude d'impact acoustique après travaux à la salle Saint Joseph

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **accepte** le devis d'un montant de 1.600 € H.T. présenté par la Société S.P.C. relatif à l'étude d'impact acoustique (après travaux) à la Salle Saint-Joseph.

Point N°6

Devis diagnostic visuel et sonore d'un alignement de 118 platanes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

➤ **accepte** le devis d'un montant de 1.595,00 € H.T. présenté par l'O.N.F. relatif au diagnostic visuel et sonore d'un alignement de 118 platanes.

Devis abattage des marronniers devant l'église

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

➤ **accepte** le devis d'un montant de 1.831,43 € H.T. (les deux options comprises) présenté par l'O.N.F. relatif à l'abattage de deux marronniers situés devant l'église.

Point N°7

Approbation des attributions de compensation CCCE

Vu la délibération n° 13 du Conseil Communautaire en date du 1er mars 2016 approuvant les nouvelles attributions de compensation à compter de 2016, comme proposé par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées,

Vu le procès-verbal de la CLECT en date du 3 février procédant à la révision des attributions de compensation à appliquer aux communes membres suivant le tableau ci-dessous,

Attributions de compensation négatives :

Communes	Montant annuel
Berg-sur-Moselle	19 542,00 €
Beyren-lès-Sierck	21 356,00 €
Boust	38 214,00 €
Breistroff-la-Grande	23 879,00 €
Entrange	36 096,50 €
Escherange	27 772,00 €
Evrange	11 534,00 €
Fixem	15 019,00 €
Gavisse	24 352,00 €
Hagen	7 873,00 €
Hettange-Grande	138 067,50 €
Kanfen	65 396,00 €
Mondorff	22 816,00 €
Puttelage-lès-Thionville	4 175,00 €
Rodemack	14 279,00 €
Roussy-le-Village	32 572,00 €
Volmerange-les-Mines	87 901,50 €
Zoufftgen	37 028,50 €
TOTAL	627 873,00 €

Attributions de compensations positives :

Cattenom	240 447,00 €
Basse-Rentgen	15 320,00 €
TOTAL	255 767,00 €

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales et aux dispositions du Code Général des Impôts, notamment l'article 1609 nonies C,

Considérant que les nouvelles attributions de compensation doivent être adoptées par délibérations concordantes par le Conseil communautaire à la majorité des deux tiers et par chaque Conseil municipal intéressé, à la majorité simple, conformément à l'article 163 de la Loi de Finances du 29 décembre 2015,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

➤ **approuve** les attributions de compensation ci-dessus

Point N°8

Divers

Convention fourrière animale avec la S.P.A.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

➤ **accepte** de verser la somme de 364,67 € TTC à la Société Protectrice des Animaux correspondant aux prestations de fourrière animale pour la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Repas des Aînés du 10/04/2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

➤ **approuve** que le repas des Aînés soit organisé au Restaurant « Le Gastronomes » à Hettange-Grande en raison des travaux à la Salle Saint Joseph.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H35.

Vu par Nous, Viviane WINTERRATH, Maire de la commune de Basse-Rentgen, pour être affiché le 23/03/2016 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

Basse-Rentgen, le 22/03/2016.

Le Maire

Viviane WINTERRATH

